

AGRI'PROTECT SANTE TNS - 2022

LUMEA

Les conditions de remboursement de vos garanties sont détaillées dans vos documents contractuels

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
Soins courants		
Honoraires médicaux : consultations et actes techniques		
- Généralistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	300%
- Généralistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	200%
- Spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	300%
- Spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	200%
- Sages-Femmes	70%	200%
Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner, ostéodensitométrie, ...		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	210%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	190%
Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	60%	200%
Analyses et examens de laboratoire	60%	180%
Médicaments		
- Médicaments pris en charge par le RO (y.c vaccins)	15% à 100%	100%
- Médicaments non pris en charge par le RO avec prescription	-	40 € / an
- Substituts nicotiques pris en charge par le RO: patches, gommes, pastilles (1)	65%	100%
- Substituts nicotiques non pris en charge par le RO avec ou sans prescription (1)	-	150 € / an
- Vaccins non pris en charge par le RO avec prescription	-	40 € / an
Matériel médical pris en charge par le RO : pansements et accessoires.	60%	100%
Matériel médical pris en charge par le RO : petit appareillage	60%	340%
Matériel médical pris en charge par le RO : gros appareillage	100%	340%
Transports pris en charge par le RO	65%	100%
Hospitalisation		
Honoraires médicaux et chirurgicaux		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	500%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	200%
Hospitalisation en cas de maternité (2)	100%	40% PMSS
Forfait journalier hospitalier (3)	-	Frais réels
Frais de séjour	80% à 100%	100%
Chambre particulière avec nuitée et en ambulatoire	-	78 € / jour
Chambre particulière en maternité	-	80 € / jour
Chambre particulière Psychiatrie	-	40 € / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant (4)	-	60 € / jour
Optique		
Equipements 100% santé (5)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres - Adulte (5)		
- Verres simples + monture	60%	400€ dont 100 € max monture
- Verres complexes + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
- Verres très complexes + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe + monture	60%	550€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre très complexe + monture	60%	550€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre complexe et 1 verre très complexe + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
Equipements à tarifs libres - Enfant (5)		
- Verres simples + monture	60%	400€ dont 100 € max monture
- Verres complexes + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
- Verres très complexes + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe + monture	60%	550€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre très complexe + monture	60%	550€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre complexe et 1 verre très complexe + monture	60%	700€ dont 100 € max monture
Lentilles prises en charge par le RO (y.c jetables) (6)	60%	455% + 350 €
Lentilles non prises en charge par le RO (y.c jetables)	-	350 € / an
Autres prestations optiques 100% santé (7)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Autres prestations optiques à tarifs libres (7)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente

AGRI'PROTECT SANTE TNS - 2022 (Suite)

LUMEA

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
Dentaire		
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (7)	70%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Soins ne relevant pas du dispositif 100% santé (7)		
- Soins pris en charge par le RO	70%	170%
- Inlay onlay pris en charge par le RO	70%	225%
Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (7)		
- Prothèses prises en charge par le RO (8)	70%	410% + 300 €
- Inlay core pris en charge par le RO	70%	270%
- Prothèses non prises en charge par le RO mais figurant à la nomenclature RO (y.c implants) (9)	-	250% BRR + 450€/an
Orthodontie prise en charge par le RO	70% à 100%	300%
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	400 € / an
Parodontologie non prise en charge par le RO	-	200 € / an
Aides auditives (10)		
Equipements 100% santé	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres	60%	1700 € / oreille
Cures thermales (11)		
Soins, forfait thermal, transport, hébergement : pris en charge par le RO	65% à 70%	100%
Bien-être		
- Médecines douces (12)		
- Acupuncture	-	200 € / an
- Chiropractie	-	
- Diététicien	-	
- Ergothérapie	-	
- Etiopathie	-	
- Homéopathie	-	
- Méthode Mezière	-	
- Microkinésithérapie	-	
- Ostéopathie	-	
- Pédiacre-Podologue	-	
- Psychologue	-	
- Psychomotricien	-	
- Psychothérapie	-	
- Réflexologie	-	
- Sophrologie	-	
Bien-être et prévention		
Actes de prévention pris en charge par le RO	70%	Tous
Assistance et services		
Mutualia Assistance (cf. notice Mutualia Assistance)	-	Oui
Réseau de soins optique	-	Oui

BR : Base de remboursement ; RO : Régime Obligatoire ; TM : Ticket Modérateur ; Optam : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins ; Optam-CO : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; SMR : Service Médical Rendu ; PEC : Pris en charge ; DR : Dépense Réelle ; RSS : Remboursement Sécurité Sociale ; BRR : Base de Remboursement Reconstituée

Sauf précisions contraires, les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR et incluent la part de remboursement du RO en vigueur au jour de la conclusion du présent contrat. Lorsque les prestations sont forfaitaires, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives, incluent la prise en charge RO et le TM.

Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la BR est le tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou l'établissement conventionné).

(1) Substituts nicotiniques valables pour les produits suivants : gums, patches, inhalateur, comprimés à sucer ou sublinguaux

(2) Pour les dépassements d'honoraires et chambres particulières en maternité, dans la limite des frais engagés.

(3) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(4) Prise en charge uniquement si l'enfant a moins de 16 ans (sur présentation de justificatif)

(5) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie.

(6) Forfait par année civile, au-delà, remboursement des lentilles prises en charge par le RO à hauteur du TM

(7) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie

(8) par an.

(9) La Base de Remboursement reconstituée est de 120€.

(10) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. La prise en charge est limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille.

(11) Uniquement si prise en charge par le RO.

(12) Le remboursement est effectué sur présentation de justificatifs de dépenses ou de factures dans la limite du forfait annuel.

Pour le niveau Terralia , Terralia + Option Eola et Eola le remboursement est limité à 30€ par séance.

Pour le niveau Terralia + Option Lumea , Eola + Option Lumea et Lumea le remboursement est limité à 50€ par séance.